

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 17 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mmes GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*, PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. TANI Florent*), MM PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*) et PONTAC Serge (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne, M. FLIPPOT Jacky

OBJET :	<i>Constitution de groupements de commande entre la Communauté de Communes de la Région de Blain(CCRB) et les Communes membres.</i>
----------------	---

N° 2016 / 11 / 06

Dans une logique de simplification administrative et d'économie financière, il est proposé de s'inscrire dans une démarche d'achat groupé par le biais de la mise en place d'un groupement de commandes.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

Les services des collectivités membres de la Communauté de communes ont travaillé ensemble pour définir les besoins convergents et décider les marchés pouvant être passés en groupement de commande. Afin de procéder à leur passation, des groupements de commande doivent être mis en place.

Ils ont pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de fournitures courantes de :

- Matériel et Maintenance d'appareil de reprographie et GED (2 lots)*
- Maintenance informatique*
- Sauvegarde informatique à distance*
- Vêtements de sécurité et équipements individuels de sécurité*
- Fournitures administrative, dont les papiers et les imprimés*
- Fournitures d'entretien*
- Produits Espaces Verts*

.../

Une convention constitutive de ces groupements de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création de chacun des groupements de commandes. Elle désigne la Communauté de communes comme coordinatrice. Cette dernière est notamment chargée de procéder à l'organisation de la procédure, du choix du titulaire des marchés.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

A ce titre, dans le cadre d'une procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission de la CCRB comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'un an.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2017-2020, en termes de simplification administrative et d'économie financière.

Considérant la liberté de la Ville de Blain de choisir les familles d'achat qu'elle souhaite intégrer dans les groupements de Commandes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 Octobre 2016,

Vu la note de synthèse et le projet de convention de groupements de commandes, adressés à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité et Économie en date du 15 Novembre 2016,

Le Conseil Municipal décide

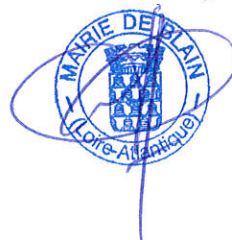
D'ADHERER au groupement de commandes pour la période 2017-2020.

D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de communes de la Région de Blain coordinatrice du groupement et l'habilitant à signer et à notifier.

D'AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 novembre 2016
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161124-CM-2016-11-06-
DE
Date de télétransmission : 28/11/2016
Date de réception préfecture : 28/11/2016

Séance du 24 novembre 2016
Délibération n° 2016 / 11 / 06